

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 640

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 36 BIS**

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« répétitif du manquement »,

les mots :

« réitéré des manquements ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.